

LE TUTORAT

Choix d'un tuteur

Chaque nouveau formateur est libre :

- De choisir le tuteur de son choix dans la liste des tuteurs potentiels.
- De choisir son tuteur quand il le souhaite.

Une liste des personnes acceptant d'être tuteur d'un nouveau formateur est remise à chaque NoFoVo. Il revient alors au nouveau formateur de proposer à la personne de son choix sur cette liste de l'accompagner dans sa formation, soit dès le début de celle-ci, soit plus tard (au plus tard après le module 2 de sa formation de NoFoVo).

Organisation du tutorat

Autant d'entretiens que le nouveau formateur le souhaite, en accord avec son tuteur, en face à face, par téléphone ou par mail.

Le nouveau formateur n'est pas obligé de garder le même tuteur tout au long de la formation (pour quelque raison que ce soit).

De même, un tuteur peut refuser ou arrêter d'accompagner un nouveau formateur à tout moment (le NoFoVo est alors libre de se choisir un nouveau tuteur bien entendu).

Dans les deux cas précédents, l'UFCV doit être prévenue (sans obligation toutefois d'argumenter la décision).

Durant les stages

C'est au nouveau formateur d'informer le directeur de qui est son tuteur et son tuteur du stage qu'il va faire. Ainsi, le directeur et le tuteur pourront se mettre en contact soit :

- En amont du stage.
- Pendant le stage.
- Après le stage

En cas de litige, ce lien privilégié tripartite (stagiaire, directeur, tuteur) donnera un rôle de médiateur au tuteur (qui n'est donc ni arbitre, ni juge ni avocat).

Evaluation de la formation de NoFoVo

A la fin de la formation théorique d'un nouveau formateur (module 2), une réunion des tuteurs permettra de statuer sur le parcours de formation de chaque nouveau formateur (après un entretien obligatoire entre chaque NoFoVo et le tuteur qu'il aura choisi pour l'accompagner).

L'UFCV se donne la possibilité de proposer des aménagements (stages ou formations supplémentaires, etc.) qu'elle jugera nécessaire avant que le nouveau formateur n'accède au rôle de formateur volontaire.